

COEFF 1 AU CHALLENGE
FTTRI 2025

TRIATHLON DE TAUTIRA

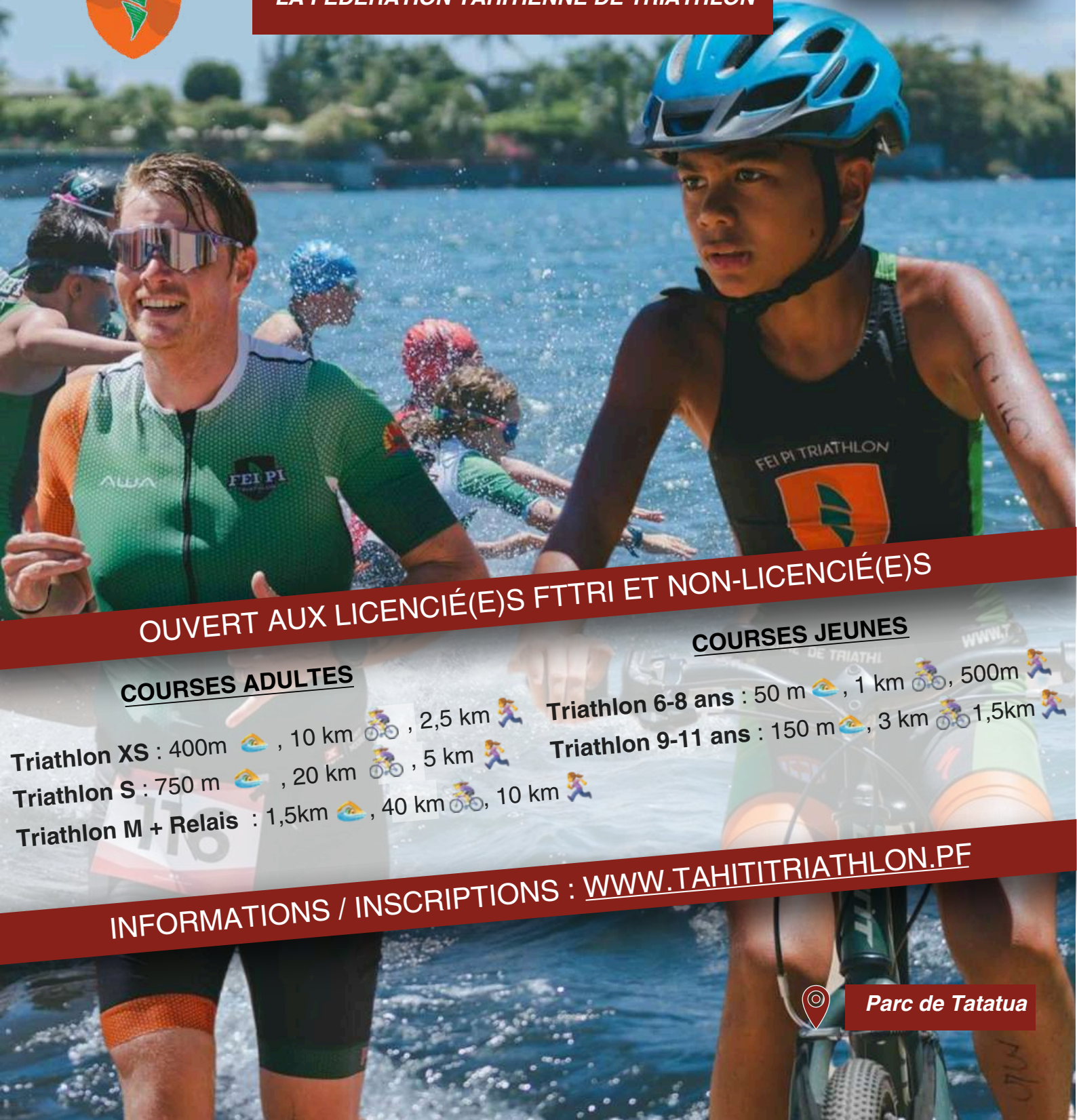
DIMANCHE

23

MARS 2025



ORGANISÉ PAR LE CLUB FEI PI TRIATHLON ET
LA FÉDÉRATION TAHITIENNE DE TRIATHLON



OUVERT AUX LICENCIÉ(E)S FTTRI ET NON-LICENCIÉ(E)S

COURSES ADULTES

- Triathlon XS : 400m 🏊, 10 km 🚴, 2,5 km 🏃
- Triathlon S : 750 m 🏊, 20 km 🚴, 5 km 🏃
- Triathlon M + Relais : 1,5km 🏊, 40 km 🚴, 10 km 🏃

COURSES JEUNES

- Triathlon 6-8 ans : 50 m 🏊, 1 km 🚴, 500m 🏃
- Triathlon 9-11 ans : 150 m 🏊, 3 km 🚴, 1,5km 🏃

INFORMATIONS / INSCRIPTIONS : WWW.TAHITITRIATHLON.PF



Parc de Tatatua



INSCRIPTION EN LIGNE UNIQUEMENT SUR WWW.TAHITITRIATHLON.PF

L'épreuve est organisée suivant les règles de la Fédération Tahitienne de Triathlon (FTTRI) en vigueur. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance dû à un mauvais état de santé, au non respect du code de la route ou des consignes de l'organisation, elle décline également toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel.

Chapitre 1 – Arbitrage de l'épreuve

L'arbitrage est placé sous la responsabilité de l'arbitre principal et des arbitres assesseurs sous l'égide la la réglementation sportive de la FTTRI [cliquez ici pour la lire](#)

Les principales règles applicables sur les épreuves :

- Le port du casque à coque dure (norme CE), parfaitement ajusté, est obligatoire sur la partie cycliste,
 - Les dossards seront positionnés par 3 points, devant en course à pied et derrière en vélo,
 - Le drafting (aspiration à vélo) est autorisé sur le triathlon format XS et S mais interdit entre les hommes et les femmes.
 - Le drafting (aspiration à vélo) est interdit sur le triathlon format M.
 - Les prolongateurs sont interdit sur l'épreuve du triathlon format XS et S (autorisé pour le triathlon format M).
 - La cession de dossard est strictement interdites
 - Suppression du carton jaune « stop & go ». Désormais, toutes les fautes (hors disqualification) intervenant depuis le départ jusqu'à la fin de la deuxième transition font l'objet d'une pénalité de temps exécutée dans une zone dédiée appelée « Zone de Pénalité », laquelle est accessible dans les 500 derniers mètres du parcours pédestre. L'athlète sanctionné n'est pas obligatoirement averti verbalement par l'arbitre. L'athlète n'effectuant pas sa (ou ses) pénalité(s) sera automatiquement disqualifié.
- Procédure :
1. Affichage du numéro de dossard sur un panneau situé avant la zone de pénalité.
 2. L'athlète sanctionné se présentera de sa propre initiative dans la zone de pénalité.
 3. Le décompte du temps de pénalité commence au moment où l'athlète entre dans la zone de pénalité et se termine lorsque l'officiel dit « Go », moment auquel l'athlète peut poursuivre l'épreuve.
 4. L'affichage du numéro ou autre identifiant de l'athlète ou de l'équipe (Relais) est effacé une fois la pénalité exécutée.
 5. Un athlète sanctionné peut effectuer sa ou ses pénalités à n'importe quel tour de la course à pied.
 6. La durée de la pénalité du format XS : 5 secondes, S : 10 secondes, M : 15 secondes, L à XXL : 30 secondes.



Chapitre 2 – CESSION DU DOSSARD

- Il est expressément indiqué que les athlètes participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.
- La cession du dossard est strictement interdite. Cette cession dégage de fait la responsabilité de l'organisation en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers lors de l'épreuve.
- En cas d'accident, le cédant et le repreneur du dossard pourront éventuellement voir leur responsabilité recherchée.
- Le mandataire de la gestion des inscriptions pour le compte d'un groupe est tenu d'informer les participants du contenu du règlement de la course, de l'interdiction de cession du dossard et pourra éventuellement, en cas d'accident, voir sa responsabilité recherchée.
- Il est strictement interdit de courir sans dossard et tout contrevenant sera éventuellement susceptible d'engager sa responsabilité. L'organisation ne saurait être tenue responsable en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers.

Chapitre 3 – Dispositions Générales

Article 3-1 :

- Le « Triathlon de Tautira » est organisé par le club de Fei Pi Triathlon sous l'égide de la Fédération Tahitienne de Triathlon, le dimanche 23 mars 2025 au parc de Tatatua à Tautira.
- Les épreuves proposées seront ouvertes aux licencié(e)s des clubs de la FTTRI et aux non-licencié(e)s s'acquittant d'une licence journalière.

Article 3-2 : Les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours si des circonstances imprévues les y contraignent..

Article 3-3 : Les épreuves proposées :

- Ouvert aux licencié(e)s et non-licencié(e)s¹ :
 - Cross-Triathlon 6-8 ans-> 50m de natation, 1km de VTT, 0,5km de course à pied
 - Cross-Triathlon 9-11 ans/12 ans² -> 150m de natation, 3km de VTT, 1,5km de course à pied
 - Triathlon format XS -> 400m de natation, 10km de vélo, 2,5km de course à pied
 - Triathlon format S -> 750m de natation, 20km de vélo, 5km de course à pied
 - Triathlon format M + Relais -> 1,5m de natation, 40km de vélo, 10km de course à pied

¹ Un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives est obligatoire pour les non-licencié(e)s, conformément à l'Arrêté n° 200 CM du 15 février 2018. La durée de validité du certificat est de 3 ans à compter de la date où il a été établi (auto-questionnaire à déclarer chaque année via l'arrêté) pour les personnes de moins de 50 ans et de 1 an pour les personnes de plus de 50 ans.

- [Cliquez ici pour télécharger le certificat médical type conformément à l'arrêté.](#)
- [Cliquez ici pour télécharger l'auto-questionnaire de renouvellement de votre certificat conformément à l'arrêté.](#)

² La catégorie benjamin peut participer à la course 9-11 ans mais ne pourra pas prétendre à un podium sur cette épreuve (point n° 2.11.1.2 de la réglementation fédérale concernant le cahier des charges des compétitions fédérales).



Chapitre 4 – Programme du dimanche 23 mars 2025 :

A partir de 7h30 : Retrait des dossards pour toutes les épreuves (fermeture des retraits des dossards 20 minutes avant chaque départ d'une épreuve)

7h45 : Ouverture du parc à vélo du triathlon S + M + M Relais

8h15 : Fermeture du parc à vélo du triathlon S

8h25 : Briefing du triathlon S

8h30 : Départ du triathlon S et fermeture du parc à vélo des épreuves de triathlon M + M relais

8h55 : Briefing du triathlon M + M relais

9h00 : Départ du triathlon M + M relais

9h05 : Ouverture du parc à vélo des épreuves 6/8 ans et 9/11ans

9h20 : Fermeture du parc à vélo des épreuves 6/8 ans et 9/11 ans

9h25 : Briefing du cross triathlon 6/8 ans

9h30 : Départ du cross triathlon 6/8 ans

9h40 : Briefing du cross triathlon 9/11 ans

9h45 : Départ du cross triathlon 9/11 ans

10h15 : Ouverture du parc à vélo du triathlon XS

10h45 : Fermeture du parc à vélo du triathlon XS

10h55 : Briefing du triathlon XS

11h00 : Départ du triathlon XS

12h00 : Remise des récompenses des épreuves cross triathlon 6/8 ans, 9/11ans, Triathlon S et M/M Relais

Chapitre 5 - Inscriptions

Pour l'ensemble des épreuves, les licencié(e)s et non-licencié(e)s peuvent s'inscrire individuellement ou par l'intermédiaire de leur club via le site internet de la fédération tahitienne de triathlon : www.tahititriathlon.pf .

- Le jour de la compétition les inscriptions non-payées ne seront pas pris en compte.
- Remboursement à 100 % sous justificatif écrit par une personne compétente 72 heures avant la compétition fédérale.
- Possibilité de règlement par carte bancaire (via l'inscription en ligne) ou par chèque à déposer au plus tard le 20/03/2025 à 8h00 (heure de Tahiti) au siège de la FTTri.
- Les droits d'engagements augmenteront automatique le 12/03/2025 à 23h59 (heure de Tahiti).
- Les inscriptions seront clôturées le 20/03/2025 à 8h00 (heure de Tahiti).
- Dans la mesure où un report de date ne pourra être proposé et en cas d'annulation de la compétition ou de l'une de ses épreuves en raison des conditions météorologiques ou de tout autre événement entraînant une annulation ou une interdiction, la fédération procédera au remboursement des inscriptions des participants à hauteur de 50%.
- En cas de report de la compétition à une date communiqué (ultérieurement) par l'équipe organisatrice, aucun frais d'inscription ne sera remboursé.



Tarifs des engagements pour les licencié(e)s de la F.T.T.R.I :

Courses	Droit d'engagement dès l'ouverture des inscriptions	Droit d'engagement entre (J-10 à J-3)	Engagement le jour de la compétition
Cross triathlon 6-8 ans (ind)	200 F	500 F	Pas d'engagement le jour de la compétition
Cross triathlon 9-11 ans (ind)			
Triathlon XS (ind)	1500 F	2500 F	
Triathlon S (ind)	3000 F	4000 F	
Triathlon M (ind)	4000 F		
Triathlon M (Relais)	5000 F / équipe (+frais de gestion Njuko)		

Tarifs des engagements pour les non-licencié(e)s :

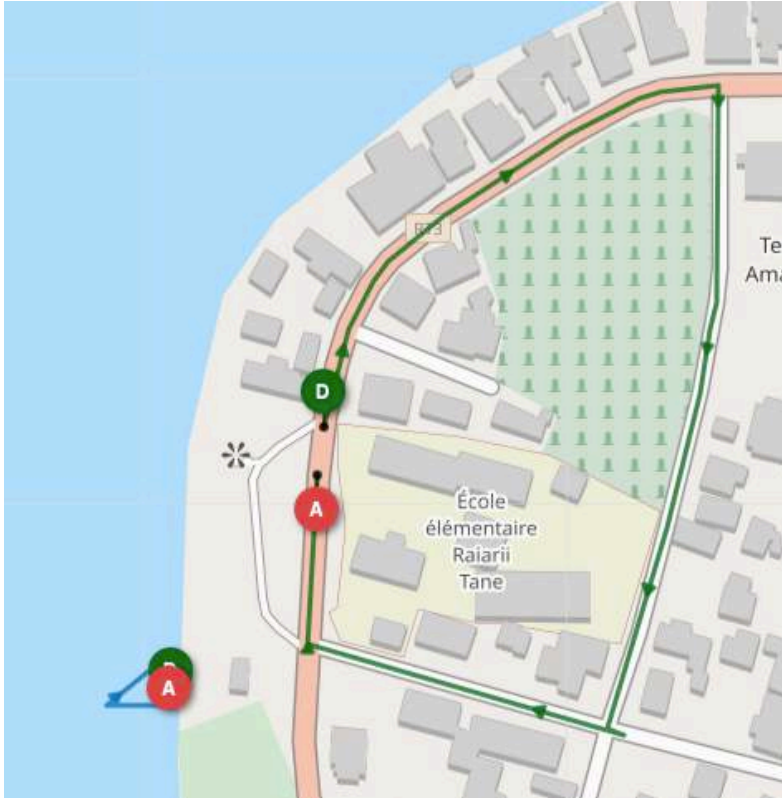
Toutes personnes non titulaires d'une licence triathlon « compétition » doivent obligatoirement s'acquitter d'une « licence journalière » (point n°4.3.7 de la réglementation fédérale 2024) et présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique d'une activité sportive comme le stipule l'article 3-3 de ce règlement.

Courses	Droit d'engagement dès l'ouverture des inscriptions		Droit d'engagement entre (J-10 à J-3)		Engagement le jour de la compétition
Cross triathlon 6-8 ans (ind)	200 F	+250 F de licence journée	500 F	+250 F de licence journée	Pas d'engagement le jour de la compétition
Cross triathlon 9-11 ans (ind)					
Triathlon XS (ind)	1500 F	+1000 F de licence journée	2500 F	+1000 F de licence journée	
Triathlon S (ind)	3000 F		4000 F		
Triathlon M (ind)	5500 F (dont 1500 F pour la licence journalière)				
Triathlon M (Relais)	5000 F/ équipe (+1500 F/ non licencié(e)s et + frais de gestion Njuko)				

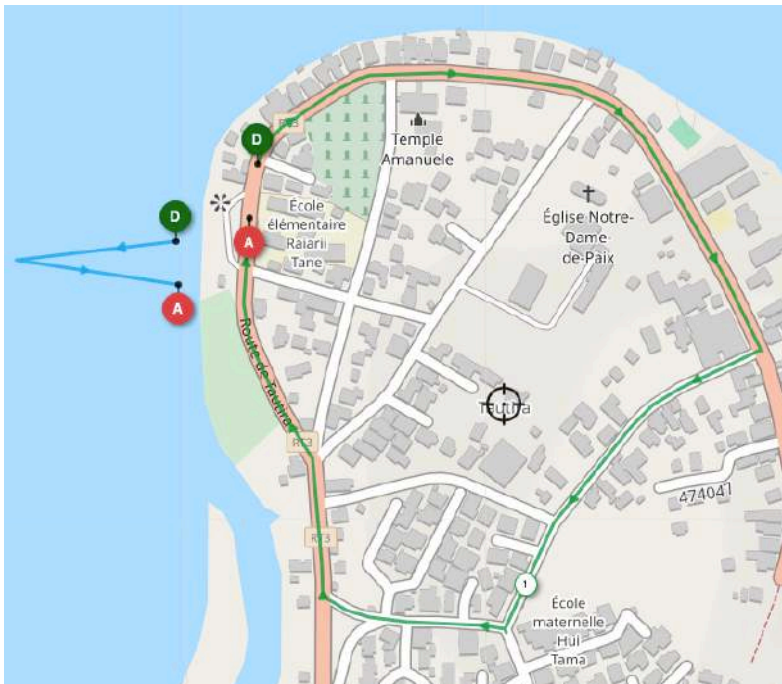


Chapitre 6 - Parcours des épreuves jeunes

Cross Triathlon 6/8 ans (1 boucle natation / 2 boucles VTT / 1 boucle course à pied)



Cross Triathlon 9/11 ans (1 boucle natation / 2 boucles VTT / 1 boucle course à pied)





Chapitre 7 - Parcours des épreuves adultes

Natation (XS 1 boucle de 400m / S 1 boucles de 750m / M 2 boucles de 750m)



Vélo (XS 1 boucle de 10 km)



Vélo (S 1 boucle de 20km / M 2 boucles de 40km)





Course à pied (XS 1 boucle / S 2 boucles / M 4 boucles)

Transition n°1 natation / Vélo

Distance	Dénivelé+	Dénivelé -	Altitude min.	Altitude max.
2.50 km	5 m	5 m	5 m	8 m



Transition n°2 vélo / course à pied / arrivée





Chapitre 8 - Classement et récompenses

Courses	Podiums	
Cross Triathlon 6-8 ans	Scratch filles	Scratch garçons
Cross Triathlon 9-11 ans	Scratch filles	Scratch garçons
Triathlon XS	Scratch femmes	Scratch hommes
	Podium catégorie benjamine	Podium catégorie benjamin
Triathlon S	Scratch femmes	Scratch hommes
	Catégorie cadette/junior	Catégorie cadet/junior
	Catégorie sénior	Catégorie sénior
	Catégorie master	Catégorie master
Triathlon M	1ère Scratch femmes	1er Scratch hommes
	2ème Scratch femmes	2ème Scratch hommes
	3ème Scratch femmes	3ème Scratch hommes
	1ère Masters femmes	1er Masters hommes
	2ème Masters femmes	2ème Masters hommes
	3ème Masters femmes	3ème Masters hommes
	1ère Seniors femmes	1er Seniors hommes
	2ème Seniors femmes	2ème Seniors hommes
	3ème Seniors femmes	3ème Seniors hommes
	1ère équipe Femme	
	1ère équipe Homme	
	1ère équipe Mixtes	

Chapitre 9 - Responsabilité

Les triathlètes acceptent lors de leur inscription les dispositions du présent règlement. La manifestation est placée sous la responsabilité du club organisateur et de la commune sous l'égide de la FTTRI. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de non-respect des clauses du présent règlement, de vols ou pertes de biens.

Chapitre 10 - Environnement

Chaque concurrent s'engage à respecter l'environnement et à ne jeter aucun déchet sur le site, des poubelles sont mises à disposition. Le non-respect pourra entraîner une sanction voire la disqualification du concurrent.



Chapitre 11 - Droit à l'image

En s'inscrivant, le participant consent à ce que le club organisateur et la Fédération Tahitienne de Triathlon utilise les images (photos et vidéos) sur lesquelles il pourrait être identifié dans le cadre de diffusions promotionnelles et publicitaires et ce sans limite de temps.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et, lorsque celle-ci y renvoie expressément, au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, vous bénéficiez :

- D'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations vous concernant,
- Du droit à la portabilité de vos données
- Du droit à la limitation d'un traitement vous concernant. Vous pouvez, par exemple, limiter les supports sur lesquels les images peuvent être diffusées.
- Du droit, pour motifs légitimes, de vous opposer à ce que vos données fassent l'objet d'un traitement

Vous pouvez à tout moment retirer votre consentement. Tout exercice de ces droits peut s'effectuer sur simple demande en vous adressant à fedetahititriathlon@gmail.com.

Consulter le site de la CNIL : www.cnil.fr